

A madame la Directrice Académique des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 25/05/2023

Objet : injustices et inégalités dans le versement de la part variable de l'indemnité REP+

Madame la Directrice académique,

En 2022 – 2023 les personnels affectés en REP+ ont reçu pour la première fois la part variable de l'indemnité REP+. Les équipes n'ont reçu aucune explication quand à la grille d'évaluation qui aurait justifié l'attribution de la plus grosse part à certains et la part minimale à d'autres. Le sentiment d'injustice et d'opacité de la distribution de ces sommes d'argent conséquentes ont créé des clivages au sein des secteurs de collège de l'ensemble de la REP+. Cette part variable dénoncée par le SE-Unsa est non seulement mal-venue mais elle divise et met à mal le travail engagé depuis de nombreuses années dans les réseaux d'Education prioritaire.

Nous vous demandons pour cette année scolaire d'anticiper la communication qui sera faite par les IEN sur ce sujet épineux. Nous vous demandons d'envisager sérieusement de respecter une meilleure équité de traitement en établissant un comparatif et en dotant de la part maximale les équipes qui n'en avaient pas bénéficié l'année passée. En réfléchissant à un plan triennal l'équité serait de retour.

Les critères d'attribution sont peu lisibles et complètement injustes. Cette façon de procéder est de nature à diviser les personnels et à abîmer les dynamiques pédagogiques des réseaux de l'Education prioritaires.

Nous comptons, madame la Directrice Académique, sur votre vigilance et nous restons disponibles afin d'échanger directement sur ce sujet.

Soyez assurée, madame la Directrice Académique, de mon profond engagement envers le service public d'Education.

Nadia Alram, Secrétaire Départementale

